

**Bâtir  
une industrie  
responsable**

# Plan d'action de développement durable 2024-2028



Document mis à jour en juin 2025



## Table des matières

L'organisation en bref	1
Mot d'introduction au Plan	3
La responsabilité sociale à la Société québécoise du cannabis	4
• Faits saillants 2021-2023	5
• Gouvernance	6
• Démarche	6
• Enjeux	7
<b>Nos piliers pour 2024-2028</b>	<b>9</b>
<b>Pilier 1 – Environnement</b>	<b>10</b>
<b>Pilier 2 – Gouvernance</b>	<b>15</b>
<b>Pilier 3 – Communauté</b>	<b>18</b>
Tableau synoptique 2024-2028	20
<i>Annexe 1</i> : Description des sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028	21
<i>Annexe 2</i> : Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies	21

# L'organisation en bref

La Société québécoise du cannabis (SQDC) est une entreprise du gouvernement qui a pour mandat d'assurer la distribution et la vente de cannabis au Québec en priorisant la protection de la santé et de la sécurité de sa clientèle. Elle s'engage à proposer des produits de qualité ainsi qu'à informer et conseiller les consommateurs et consommatrices sur les moyens de minimiser les impacts du cannabis sur leur santé. L'objectif à long terme est de réduire la portée du marché illicite du cannabis au Québec. Tous les profits de la Société sont versés dans le Fonds de lutte contre les dépendances, dont la gestion est assurée par le ministère des Finances du Québec, et sont réinvestis notamment en éducation, en recherche et en prévention des méfaits liés au cannabis. Pour plus de renseignements, visiter [SQDC.ca](http://SQDC.ca).

## Vue sur nos activités<sup>(1)</sup>

Plus de  
**1 200**  
employés et  
employées

**97**  
succursales

Présence dans les  
**17**  
régions  
administratives  
du Québec

Plus de  
**50**  
producteurs  
de cannabis partenaires

Plus de  
**700**  
produits  
offerts

**479,2 M\$**  
versés  
au Fonds de lutte  
contre les  
dépendances<sup>(2)</sup>

dont plus de  
**50 %**  
sont  
québécois

(1) En date du 25 mars 2023

(2) Depuis la création de la SQDC en 2018. En date du 25 mars 2023.



# Ce qui guide la SQDC

**Notre mission,**  
telle que  
définie dans  
la *Loi encadrant  
le cannabis*

**Assurer la vente du cannabis conformément à la loi dans une perspective de protection de la santé afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation de cannabis.**

**Notre vision renouvelée**

**Être votre destination de confiance pour le cannabis**

**Nos valeurs,**  
qui animent  
nos équipes  
depuis la création  
de la SQDC

## **Responsabilité**

La responsabilité est notre fondement. Toujours, nous mettons la santé de notre clientèle au centre de nos actions et l'accompagnons pour réduire les risques liés à la consommation de cannabis. Nous avons aussi à cœur de gérer notre commerce de façon efficiente afin que nos profits puissent servir tous les Québécois. En outre, nous adoptons des pratiques durables pour limiter notre impact sur la collectivité et faire croître notre valeur pour le Québec.

## **Simplicité**

Nous nous efforçons de faire les bons choix et de solutionner les problèmes à la source. Notre détermination à maintenir la simplicité dans nos processus et à agir différemment nous guide au quotidien, partout dans l'entreprise.

## **Proximité**

À la SQDC, la notion de proximité est omniprésente. Que ce soit entre collègues, avec nos partenaires ou à travers notre accompagnement client, nous établissons une relation de confiance pour avancer, ensemble.

## **Dépassement**

C'est avec audace et courage que nous œuvrons chaque jour à bâtir la SQDC. Grâce à notre passion pour notre travail et à notre volonté de réussir collectivement, nous allons au-delà des apparences, encourageons l'initiative et donnons le meilleur de nous-mêmes.

# Mot d'introduction au Plan



Robert Dalcourt

Éliane Hamel

**E**ntreprise bien de son temps, la Société québécoise du cannabis (SQDC) est née dans une ère où les préoccupations relatives au développement durable se doivent de faire partie intégrante des réflexions stratégiques d'entreprise. Nous sommes conscients des enjeux majeurs auxquels la société québécoise fait face et avons à cœur de prendre part à l'effort collectif en adoptant des pratiques exemplaires – la responsabilité étant d'ailleurs l'une de nos valeurs phares.

En 2021, la SQDC déployait son premier Plan de responsabilité sociale. À travers celui-ci, nous nous sommes engagés à entreprendre des actions concrètes jugées prioritaires pour activer notre démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Au terme des trois années écoulées depuis la création de ce Plan, nous sommes fiers d'avoir bâti d'importantes fondations en matière de développement durable, et ce, à tous les niveaux de notre organisation.

Depuis ce premier Plan, notre structure organisationnelle de même que notre écosystème ont beaucoup évolué. Nous avons donc été appelés à revoir nos priorités dans le but de pousser plus loin le travail accompli tout en tenant compte des attentes actuelles de nos parties prenantes en matière de responsabilité sociale. Notre nouveau Plan est ainsi arrimé aux grandes orientations de notre planification stratégique, témoignant d'un engagement fort de la haute direction et de nos équipes à mettre le développement durable au centre des priorités de l'organisation.

En outre, puisque nous reconnaissons l'importance pour une entreprise du gouvernement telle que la nôtre d'être une bonne entreprise citoyenne, notre démarche en responsabilité sociale contribue aussi à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du Québec.

Fidèles à nos valeurs de simplicité, de proximité, de responsabilité et de dépassement, nous avons veillé à ce que notre nouveau Plan d'action de développement durable incarne ces valeurs tout en redéfinissant nos priorités pour actualiser nos chantiers clés. Les initiatives qui seront déployées durant les cinq prochaines années s'articuleront donc autour de trois piliers centraux : l'environnement, la gouvernance et la communauté. La mise en action de ce Plan mettra à contribution toutes les équipes internes et sollicitera également la collaboration de nos parties prenantes.

Ce Plan est le résultat d'une analyse des priorités en développement durable liées à notre industrie de même que d'une concertation des membres de nos équipes, de notre conseil d'administration et de nos parties prenantes, issues notamment des secteurs de la santé, de l'environnement et de l'industrie du cannabis. Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont mis la main à la pâte afin de déterminer les chantiers majeurs auxquels s'attaquera notre organisation durant les cinq prochaines années.

Au plaisir de poursuivre notre cheminement responsable à vos côtés!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dalcourt'.

**Robert Dalcourt**  
Président et chef de  
la direction par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Éliane Hamel'.

**Éliane Hamel**  
Vice-présidente,  
Responsabilité sociale,  
protection de la santé  
et communication

# La responsabilité sociale à la SQDC

Le premier Plan de responsabilité sociale (Plan RSE) de la SQDC a été élaboré, puis déployé alors que l'industrie du cannabis légal au pays n'en était qu'à ses balbutiements. Ce Plan a été le phare guidant les étapes initiales de notre démarche RSE et est articulé autour de quatre piliers : la santé, l'éthique, la communauté et l'environnement.



# Faits saillants 2021-2023

## Santé

<b>100 %</b>	<b>des employés et employées de la Société ont suivi la formation annuelle sur la consommation responsable.</b>
	→ Cette formation porte notamment sur les modes de consommation du cannabis et les risques qui y sont associés. Elle est élaborée en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les experts qu'il mandate.

## Éthique

<b>60 %</b>	<b>des contrats d'approvisionnement de biens et services de la Société ont intégré des critères responsables.</b>
	→ Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la SQDC a entamé les démarches nécessaires pour implanter une nouvelle approche de suivi de sa performance en matière d'approvisionnement responsable. Cette nouvelle approche reposera sur le <i>Guide des indicateurs d'acquisition responsable</i> publié par le Bureau de coordination de développement durable (BCDD) du gouvernement du Québec.
<b>81 %</b>	<b>des employés et employées de la SQDC affirment être globalement satisfaits de leur emploi.</b>

## Communauté

<b>78 %</b>	<b>de la population québécoise est favorable à la mission de la SQDC.</b>
<b>41 %</b>	<b>des produits vendus par la Société portent l'identifiant <i>Cultivé Québec</i>.</b>
	→ L'initiative <i>Cultivé Québec</i> , en place depuis 2021, a été conçue afin de permettre à la clientèle soucieuse de faire des achats locaux de pouvoir repérer facilement les produits québécois dans l'ensemble de notre offre.

## Environnement

<b>57 %</b>	<b>des emballages des produits de fleurs séchées en format 3,5 g vendus à la SQDC répondent à des critères écoresponsables.</b>
	→ Une Table de concertation rassemblant les différents joueurs de l'industrie a été créée dans la première année de mise en œuvre de notre Plan de responsabilité sociale 2021-2023. Cette Table a pour objectifs de proposer des solutions innovantes en matière d'emballage écoresponsable et de cibler les freins et les leviers à leur mise en œuvre, tout en assurant un partage de bonnes pratiques entre les différents acteurs de la chaîne de valeur.
<b>100 %</b>	<b>des succursales SQDC offrent le programme de récupération des contenants et emballages de cannabis.</b>
	→ Ce programme maintenant bien implanté permet de récupérer les contenants et emballages des produits de cannabis vendus à la SQDC.



# Gouvernance

## Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de la SQDC est responsable de l'évaluation des principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels l'organisation fait face.

Le Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable (PADD) de la Société, présentant les principales actions en la matière qui seront déployées dans les cinq années couvertes par ce Plan, est soumis à ce comité.

## Comité de direction

Le comité de direction de la SQDC se charge d'établir les orientations stratégiques en matière de RSE menant à la conception du PADD et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés.

## Conseiller en responsabilité sociale

Le conseiller en responsabilité sociale, relevant du Bureau de la présidence, est chargé de la mise en œuvre et de la reddition de comptes du Plan. Il assure aussi la sensibilisation de l'ensemble des équipes internes et des parties prenantes externes aux enjeux de développement durable.

# Démarche

Ce Plan d'action de développement durable de la SQDC, couvrant la période 2024-2028, a été élaboré en union étroite avec son Plan stratégique, dont l'une des orientations est d'ailleurs consacrée à faire vivre sa démarche en responsabilité sociale. Ce Plan s'inscrit aussi dans la continuité des initiatives lancées par la SQDC au cours des trois dernières années tout en s'attaquant à de nouvelles thématiques structurantes pour l'organisation.

Pour développer ce Plan de façon éclairée, la SQDC a effectué une rigoureuse analyse de matérialité dans l'optique de cerner et de prioriser les enjeux en matière de développement durable auxquels elle devra répondre dans les prochaines années.

Cette démarche comprend :

- 1 **une analyse des principaux référentiels** en matière de développement durable, tels que la *Global Reporting Initiative* et le *Sustainability Accounting Standard Board*;
- 2 **un balisage des enjeux** de développement durable présents dans les secteurs d'activité qui lui sont liés (commerce de détail, industrie du cannabis, sociétés d'État);
- 3 **l'observation des meilleures pratiques** des chefs de file canadiens en développement durable;
- 4 **une consultation** active des parties prenantes de la Société afin de tenir compte de leurs préoccupations; et
- 5 **l'identification, l'analyse et la priorisation** des principaux enjeux RSE en lien avec la vision de la SQDC.

En tant qu'entreprise du gouvernement, la SQDC contribue également aux sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD)<sup>(1)</sup> en harmonisant ses actions avec ceux-ci<sup>(2)</sup>.

De surcroît, les actions du Plan participent à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) établis par l'Organisation des Nations unies (ONU), notamment à l'égard de la consommation et de la production responsables, des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, de la vie terrestre ainsi que de la bonne santé et du bien-être de la population (voir *Annexe 2*). L'analyse de concordance entre les ODD et les sous-objectifs de la SGDD a été réalisée par le BCDD.

(1) Le détail des sous-objectifs de la SGDD retenus dans le cadre du présent Plan d'action de développement durable 2024-2028 de la SQDC se trouve en *Annexe 1*.

(2) Les sous-objectifs auxquels les actions de ce Plan contribueront sont exposés dans le Tableau synoptique à la fin du présent document.

# Enjeux

## Enjeu 1

### Impact des activités commerciales sur l'environnement

La lutte aux changements climatiques est l'un des défis majeurs auxquels notre société est confrontée et l'influence de l'humain sur le climat est incontestable. Malgré les ambitions mondiales concernant la réduction des gaz à effet de serre (GES), leur taux d'émission à l'échelle de la planète a augmenté de 23,6 % entre 2005 et 2019. Selon l'inventaire québécois des émissions de GES de 2020, les principaux secteurs d'activité contribuant aux émissions de GES de la province sont respectivement les transports (42,8 %), les industries (30,6 %), l'agriculture (10,6 %), les bâtiments (9,6 %) et les matières résiduelles (6,1 %).

Globalement, la production et la transformation du cannabis entraînent leur lot d'impacts environnementaux, notamment en raison de l'importante consommation en eau, énergie et fertilisants qu'elles requièrent. Cela étant dit, la période d'instabilité financière que l'industrie du cannabis traverse actuellement limite considérablement la capacité d'action des producteurs à cet égard. Ainsi, en tant que détaillante, la Société québécoise du cannabis (SQDC) doit concentrer ses efforts là où elle a une capacité d'influence, c'est-à-dire dans la sensibilisation de ses employés à la mobilité durable, dans l'efficacité énergétique de ses bâtiments et dans la gestion des matières résiduelles liées à son commerce.

La SQDC génère en effet une quantité importante de matières résiduelles à travers son réseau de succursales, notamment en raison des boîtes en carton utilisées pour la livraison des produits qu'elle vend. Selon les données de RECYC-QUÉBEC, 32 % du total des matières résiduelles éliminées au Québec en 2021, ce qui correspond à 1 947 000 tonnes, sont générés par les industries, commerces et institutions (ICI). De ce total des matières résiduelles éliminées, 594 000 tonnes sont des matières recyclables qui pourraient avoir une seconde vie. On constate d'ailleurs que l'économie québécoise n'était circulaire qu'à 3,5 % en 2021. L'impact environnemental lié aux matières résiduelles du secteur de détail québécois n'est donc pas à négliger.

Chaque année, la SQDC met en marché plusieurs millions de produits de cannabis. Ces produits doivent être emballés de manière à respecter rigoureusement les exigences gouvernementales en matière d'étiquetage et d'emballage, conformément à la *Loi sur le cannabis* et aux directives de Santé Canada. Ce contexte légal apporte une certaine complexité en matière d'écoconception des emballages étant donné que ces derniers doivent être à l'épreuve des odeurs, opaques, et satisfaire aux exigences relatives aux emballages protège-enfant. La pollution par le plastique, qui entraîne des rejets dans l'environnement, est un enjeu majeur au sein de l'industrie du cannabis auquel la SQDC, en tant que membre de la chaîne de valeur, a la responsabilité de s'attaquer.

## Enjeu 2

### Pratiques de gestion responsable

Dans une perspective d'acquisition de biens et services, l'utilisation responsable des ressources renouvelables et non renouvelables est au cœur des préoccupations sociétales. Selon le *Baromètre 2022 de la consommation responsable* publié par l'Observatoire de la consommation responsable ESG UQAM, 31,6 % des Québécois et Québécoises mentionnent être à la recherche de moyens pour réduire leur impact environnemental.

Afin de montrer l'exemple dans l'adoption de cette tendance, le gouvernement québécois a pour objectif de doter les organismes publics de mécanismes leur permettant d'effectuer un suivi des acquisitions responsables et de mesurer leur performance en la matière. Au terme de 2025-2026, la Stratégie gouvernementale des marchés publics vise ainsi à ce que 15 % des acquisitions responsables soient réalisées par les organismes publics.

Selon les dispositions de la *Loi sur le développement durable*, l'administration publique est tenue de considérer 16 principes du développement durable dans ses interventions. De plus, les attentes de la population à l'égard de la SQDC en tant qu'entreprise du gouvernement sont très élevées en ce qui a trait à l'exemplarité de l'État.

Parallèlement, étant donné que l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance exige agilité et rapidité, les organisations procèdent inévitablement à l'intégration de nouvelles technologies de l'information dans la mise à jour de leurs processus d'affaires. Or, l'utilisation croissante de ces technologies apporte son lot de risques en matière de gestion, particulièrement en ce qui a trait à la cybersécurité des entreprises. Selon l'*Évaluation des cybermenaces nationales 2023-2024*, publiée par le Centre canadien pour la cybersécurité, le travail hybride – une flexibilité d'ailleurs offerte aux équipes du siège social de la SQDC – entraîne notamment une hausse des dangers en la matière auxquels les individus et les organisations sont exposés.

### Enjeu 3

#### Acceptabilité sociale

Depuis la légalisation du cannabis récréatif au Québec en 2018, on constate une progression en hausse de l'acceptabilité sociale relative à la consommation récréative de cannabis. Alors qu'en 2018 48,5 % des personnes répondantes à l'Enquête québécoise sur le cannabis affirmaient que la consommation occasionnelle de cannabis à des fins non médicales était tout à fait ou plutôt acceptable, ce taux augmentait à 63,2 % en 2022.

Malgré que la population fasse preuve de plus en plus d'indulgence envers l'usage du cannabis, les risques liés à sa consommation demeurent palpables. Ce sont d'ailleurs 78,8 % des répondants et répondantes de l'Enquête québécoise sur le cannabis 2022 qui considèrent que les personnes qui consomment du cannabis régulièrement courent un risque élevé ou modéré pour leur santé. En tant que seule distributrice de cannabis récréatif légal au Québec, la SQDC se doit d'être un vecteur d'information et d'éducation auprès de sa clientèle afin de mener à bien sa mission.

En raison de la courte existence de la SQDC, il subsiste encore une méconnaissance de son modèle d'affaires au sein d'une partie de la population. Une meilleure compréhension du mandat qu'a la SQDC d'assurer la distribution et la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé et de son approche pour y arriver est essentielle au plein exercice de sa mission.

Toujours en vue de faire progresser l'acceptabilité sociale de sa mission, la SQDC doit aussi demeurer à l'écoute de ses parties prenantes et travailler de pair avec elles. Que ce soit par la prévention et la recherche, par les efforts déployés par les organisations de sécurité publique, par l'éducation et l'information, ou encore par le développement de produits pertinents et contrôlés par les producteurs, chacun des acteurs de l'industrie du cannabis avec lesquels la SQDC collabore joue un rôle primordial dans la protection de la santé des consommateurs et consommatrices et, donc, dans l'accomplissement de la mission de la Société québécoise du cannabis.

Dans cette optique de collaboration, la SQDC a le désir d'encourager l'économie locale en réservant une place de choix aux produits cultivés en sol québécois. Cette place privilégiée accordée par l'entreprise du gouvernement à l'achat local est en harmonie avec les valeurs des Québécois et Québécoises, qui, en 2022, étaient 77,2 % à affirmer l'importance de la consommation de produits québécois pour soutenir l'économie locale.

### Enjeu 4

#### Transformation accélérée du marché de l'emploi

Ces dernières années, nous avons assisté à une évolution marquée du marché de l'emploi. Toutes les entreprises, incluant celles appartenant à l'industrie du commerce de détail, doivent aujourd'hui conjuguer avec une rareté de main-d'œuvre.

Selon le *Livre blanc 2022* du Forum économique de la relève d'affaires (FERA), les individus ont de plus en plus de choix quant à leur emploi, ce qui leur permet d'être plus exigeants envers leur employeur. On note d'ailleurs de plus en plus d'occurrences de changements d'emploi en Amérique du Nord : il devient plus fréquent que les travailleurs et travailleuses quittent leur emploi avant même d'en avoir trouvé un autre. De ce fait, il est primordial que les organisations demeurent attractives auprès de leurs employés et employées actuels, mais aussi pour les personnes qui se joindront à leurs équipes dans le futur.

En particulier, il importe que les entreprises fassent preuve de proactivité en ce qui a trait aux initiatives en équité, diversité et inclusion (EDI), notamment à l'égard de leurs communications internes et externes, de leur recrutement et de leur milieu de travail. Les préjugés et les obstacles que rencontrent des individus, que ce soit en raison de leur genre, de leurs origines ethnoculturelles ou d'une situation de handicap, sont encore bien réels à l'heure actuelle. Les entreprises doivent donc se doter de pratiques exemplaires afin d'être des vecteurs de changement en la matière, en plus de s'assurer d'attirer les meilleurs talents, toutes personnes confondues.

Parallèlement, la SQDC doit assurer une formation proactive et continue de ses équipes afin de favoriser le développement et le maintien des compétences internes, mais aussi pour remplir son rôle de protection de la santé publique. Bien que la légalisation de la consommation de cannabis récréatif ait contribué à la réduction de ses méfaits, ceux-ci demeurent un enjeu de santé publique bien réel. La SQDC doit donc veiller à ce que ses conseillers et conseillères en succursale et dans son site Web soient des véhicules d'information juste et fiable afin de favoriser une consommation responsable des différents produits de cannabis qu'elle vend. Selon un sondage effectué à l'interne en 2022, 78 % des employés et employées de la SQDC trouvent sa mission inspirante et 83 % affirment avoir le sentiment d'y contribuer directement.

# Nos piliers pour 2024-2028



**Environnement**



**Gouvernance**



**Communauté**



## Pilier 1

# Environnement

La SQDC a pour ambition de réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement. C'est en nous concentrant sur des initiatives dont nous avons le contrôle opérationnel que nous serons en mesure de limiter l'incidence de nos activités sur les changements climatiques, tout en assurant un usage plus efficient des ressources utilisées dans le cadre de nos opérations. Dans un souci de sensibilisation et de transparence, nous nous engageons à communiquer régulièrement à nos parties prenantes l'avancée de nos différentes initiatives environnementales.



# 1.1 Emballages écoresponsables

Objectif		Réduire l'empreinte environnementale liée aux contenants et emballages				
Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.3.1	▶ Taux d'emballages qui répondent à au moins deux des quatre critères écoresponsables  Mesure de départ : 57 % <sup>(1)</sup>	45%	50%	60%	70%	80%
1.1.1	▶ Nombre de nouvelles initiatives annuelles mises en place pour appuyer les démarches écoresponsables de l'industrie  Mesure de départ : 1	2	2	2	2	2

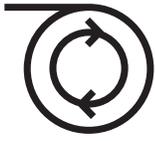
(1) La mesure de départ de 57 % correspond au résultat obtenu pour les produits vendus de la catégorie des fleurs séchées en format 3,5 g.

Dans le cadre de notre PADD 2024-2028, nous élargirons la portée de l'évaluation de l'écoresponsabilité des emballages à de nouvelles catégories de produits, incluant le cannabis moulu, les produits préroulés, le haschich et le kief. Cette catégorisation sera portée à être revue en cours de route pour mieux répondre à la réalité de l'industrie.

Pour qu'il soit considéré comme écoresponsable, un emballage doit répondre à au moins deux des quatre critères suivants :

- ① intégration de contenu recyclé;
- ② conception optimisée (emballage plus léger);
- ③ recyclabilité (compatibilité avec le système de tri et de recyclage au Québec); et
- ④ approvisionnement local.

De surcroît, dans le but d'outiller nos fournisseurs pour faciliter leur transition vers des emballages écoresponsables, nous souhaitons continuer de bâtir des liens de confiance avec eux et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques opérationnelles, que ce soit par la tenue de tables de concertation, le développement d'outils et de guides, l'organisation d'événements ou toute autre mesure pertinente.



## 1.2 Économie circulaire

<b>Objectif</b>	<b>Accroître la participation à notre programme de récupération des contenants et emballages par un meilleur rayonnement</b>					
<b>Numéro du sous-objectif de la SGDD</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2023-2024</b>	<b>Cible 2024-2025</b>	<b>Cible 2025-2026</b>	<b>Cible 2026-2027</b>	<b>Cible 2027-2028</b>
<b>1.1.2</b>	▶ Taux de récupération des emballages  Mesure de départ : s. o.	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>

Nous souhaitons faire connaître davantage notre programme de récupération à nos clients et clientes afin qu'ils et elles développent de bonnes habitudes en ce qui a trait à la façon de se départir de leurs contenants et emballages.

Notre programme, actif dans l'ensemble de nos succursales, s'inscrit en complémentarité du système de collecte sélective au Québec. Nous concentrerons donc particulièrement nos efforts sur la récupération des emballages non compatibles avec le système de tri et de recyclage au Québec et les matières difficilement recyclables. En collaboration avec notre partenaire recycleur québécois, nous participons ainsi à augmenter le nombre d'emballages détournés des sites d'enfouissement pour leur donner une seconde vie.



## 1.3 Gestion des matières résiduelles

<b>Objectif</b>	<b>Structurer nos pratiques en gestion des matières résiduelles</b>					
<b>Numéro du sous-objectif de la SGDD</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2023-2024</b>	<b>Cible 2024-2025</b>	<b>Cible 2025-2026</b>	<b>Cible 2026-2027</b>	<b>Cible 2027-2028</b>
<b>5.7.1</b>	▶ Taux de succursales qui détiennent l'attestation <i>ICI on recycle +</i>  Mesure de départ : 0 %	-	<b>20%</b>	<b>60%</b>	<b>80%</b>	<b>100%</b>

Nous visons à ce que nos équipes aient une meilleure compréhension de notre système de tri des matières résiduelles à travers notre réseau afin qu'elles améliorent leurs habitudes liées à la gestion de leurs déchets. Pour les guider dans l'instauration de meilleures pratiques et améliorer notre performance globale, nous suivons les recommandations émises par RECYC-QUÉBEC. Ultiment, nous avons pour objectif que nos succursales obtiennent l'attestation *ICI on recycle +*.



## 1.4 Mobilité durable

<b>Objectif</b>	<b>Sensibiliser</b> les employés et employées de la SQDC à l'utilisation du transport actif et collectif					
<b>Numéro du sous-objectif de la SGDD</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2023-2024</b>	<b>Cible 2024-2025</b>	<b>Cible 2025-2026</b>	<b>Cible 2026-2027</b>	<b>Cible 2027-2028</b>
<b>5.8.2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Taux d'employés et employées se jugeant sensibilisés à la mobilité durable</li> </ul> Mesure de départ : 0 %	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>60 %</b>	<b>70 %</b>	<b>80 %</b>

Nous avons la volonté d'encourager nos équipes à adopter des modes de transport durables, comme le covoiturage, le vélo, la marche ou l'utilisation des transports collectifs. Nous développerons à cet effet des activités de communication ayant pour vocation de rejoindre l'ensemble de nos gens et de les sensibiliser à l'adoption d'un mode de vie sain et actif. De plus, nous poursuivrons les discussions avec nos locataires partenaires afin d'augmenter le nombre de supports à vélos mis à la disposition des membres des équipes de notre réseau de succursales.



## Pilier 2

# Gouvernance

La SQDC a pour ambition de poursuivre sa lancée dans l'adoption de saines pratiques de gouvernance. Dans cette optique, il nous importe de bien cerner et de mitiger les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels l'organisation est exposée afin de nous doter de pratiques d'affaires responsables et exemplaires.



## 2.1 Acquisition responsable

Objectif	<b>Augmenter</b> la part de nos acquisitions responsables					
Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	▶ Taux d'acquisitions intégrant des composantes responsables (biens et services)  Mesure de départ : s. o.	20 %	25 %	35 %	45 %	55 %
5.6.2	▶ Taux d'acquisitions intégrant des composantes responsables (travaux de construction)  Mesure de départ : s. o.	20 %	25 %	35 %	45 %	55 %

Dans le cadre de notre nouveau PADD 2024-2028, nous prendrons en considération les différentes étapes du cycle de vie des biens ou services lors des processus d'acquisition de manière à optimiser nos décisions en matière d'acquisitions responsables. Afin d'évaluer notre performance en la matière, nous nous référons aux 21 indicateurs d'acquisition responsable développés par le Bureau de coordination de développement durable (BCDD).



## 2.2 Évaluation de la durabilité

Objectif	Renforcer les notions de durabilité au sein de la gouvernance de l'organisation					
Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	<p>▸ Taux d'interventions jugées structurantes évaluées en matière de durabilité</p> <p>Mesure de départ : s. o.</p>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dans une optique de saine gestion, nous tiendrons compte des principes de développement durable dans la mise en place de nos politiques organisationnelles de même que dans le développement de notre planification stratégique 2027-2029.

Pour ce faire, nous mettrons à contribution le Guide d'évaluation de la durabilité du BCDD afin de considérer l'éventail des risques ESG auxquels nous faisons face.

Il est à noter que la SQDC ne fait pas d'intervention menant à la publication de mémoires auprès du Conseil des Ministres et qu'elle n'a pas de programme de soutien financier normé. Les interventions jugées structurantes sont l'ajout ou la modification considérable des politiques servant à accomplir la mission de l'organisation.



### Pilier 3

# Communauté

Étant donné notre rôle de premier plan au Québec dans l'écosystème du cannabis légal, il est nécessaire d'être à l'écoute de notre communauté, constituée des citoyens québécois et citoyennes québécoises, de notre clientèle et de nos fournisseurs. Nous avons ainsi la préoccupation d'exercer au mieux notre mission dans un souci de santé publique. Nous avons également à cœur d'encourager l'économie locale, tout en demeurant dans le respect de notre mission.



## 3.1 Identifiant produit québécois

<b>Objectif</b>	<b>Accroître le nombre de produits disponibles à la SQDC qui possèdent un identifiant de produit québécois</b>					
	  					
Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.2	▶ Taux de produits possédant un identifiant de produit québécois  Mesure de départ : 40 %	42 %	43 %	44 %	48 %	50 %

En tant qu'entreprise du gouvernement, il nous importe de permettre à notre clientèle soucieuse de faire des choix locaux de distinguer clairement les produits provenant du Québec afin qu'elle puisse les sélectionner. Ainsi, dans le cadre de ce nouveau Plan, nous poursuivrons l'utilisation de l'identifiant *Cultivé Québec* et veillerons à le faire évoluer.

# Tableau synoptique 2024-2028

Pour une description détaillée des sous-objectifs de la SGDD, voir l'Annexe 1.

Sous-objectif de la SGDD	Objectif	Indicateur	Cible 2023-24	Cible 2024-25	Cible 2025-26	Cible 2026-27	Cible 2027-28
1.3.1	1.1 Réduire l'empreinte environnementale liée aux contenants et emballages	▶ Taux d'emballages qui répondent à au moins deux des quatre critères écoresponsables Mesure de départ : 57 %	45 %	50 %	60 %	70 %	80 %
1.1.1		▶ Nombre de nouvelles initiatives annuelles mises en place pour appuyer les démarches écoresponsables de l'industrie Mesure de départ : 1	2	2	2	2	2
1.1.2	1.2 Accroître la participation à notre programme de récupération des contenants et emballages par un meilleur rayonnement	▶ Taux de récupération des emballages Mesure de départ : s. o.	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %
5.7.1	1.3 Structurer nos pratiques en gestion des matières résiduelles	▶ Taux de succursales qui détiennent l'attestation <i>ICI on recycle</i> + Mesure de départ : 0 %	-	20 %	60 %	80 %	100 %
5.8.2	1.4 Sensibiliser les employés et employées de la SQDC à l'utilisation du transport actif et collectif	▶ Taux d'employés et employées se jugeant sensibilisé à la mobilité durable Mesure de départ : 0 %	100 %	100 %	60 %	70 %	80 %
5.4.1	2.1 Augmenter la part de nos acquisitions responsables	▶ Taux d'acquisitions intégrant des composantes responsables (biens et services) Mesure de départ : s. o.	20 %	25 %	35 %	45 %	55 %
5.6.2		▶ Taux d'acquisitions intégrant des composantes responsables (travaux de construction) Mesure de départ : s. o.	20 %	25 %	35 %	45 %	55 %
5.1.1	2.2 Renforcer les notions de durabilité au sein de la gouvernance de l'organisation	▶ Taux d'interventions jugées structurantes évaluées en matière de durabilité Mesure de départ : s. o.	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
1.3.2	3.1 Accroître le nombre de produits disponibles à la SQDC qui possèdent un identifiant de produit québécois	▶ Taux de produits possédant un identifiant de produit québécois Mesure de départ : 40 %	42 %	43 %	44 %	48 %	50 %

## Annexe 1

Description des sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028

<b>Modèles d'affaires</b>	<b>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</b> 1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire
<b>Consommation</b>	<b>1.3 Favoriser la consommation responsable</b> 1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux
<b>Gouvernance du développement durable</b>	<b>5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</b> 5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
<b>Marchés publics</b>	<b>5.4 Utiliser les marchés publics comme leviers de croissance durable</b> 5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables
<b>Bâtiments durables</b>	<b>5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics</b> 5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation
<b>Gestion des matières résiduelles</b>	<b>5.7 Valoriser les matières résiduelles</b> 5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles
<b>Mobilité durable</b>	<b>5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables</b> 5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo des employés et employées de l'État

## Annexe 2

À la SQDC, nous reconnaissons l'importance des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU) en tant que mandat mondial pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous et toutes.

Adoptés en 2015, ces Objectifs englobent divers aspects tels que l'éradication de la pauvreté, la croissance économique, l'éducation, les soins de santé, la protection sociale, les possibilités d'emploi et la durabilité environnementale.

Par son Plan d'action de développement durable, la SQDC contribue plus particulièrement à 7 des 17 objectifs fixés d'ici 2030.

 <b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE <b>Objectif 7</b> Énergie propre et d'un coût abordable	 <b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE <b>Objectif 8</b> Travail décent et croissance économique	 <b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE <b>Objectif 9</b> Industrie, innovation et infrastructure
 <b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES <b>Objectif 11</b> Villes et communautés durables	 <b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES <b>Objectif 12</b> Consommation et production responsables	 <b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES <b>Objectif 13</b> Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 <b>15</b> VIE TERRESTRE <b>Objectif 15</b> Vie terrestre		



Bâtir une  
industrie  
responsable



Ce Plan d'action de développement durable 2024-2028 de la SQDC est le fruit d'une vaste consultation menée auprès de gestionnaires, d'employés et employées ainsi que de parties prenantes.

#### **Gestion de la publication**

Éliane Hamel

#### **Conseil et coordination de la démarche RSE**

Renaud Dumouchel-Fournier

#### **Rédaction**

Fanny Beaudoin

#### **Mise à jour du contenu**

Keven Rousseau

#### **Révision**

Monique Thouin

#### **Conception et design graphique**

CG3 inc. Communication  
Graphisme

ISBN 978-2-555-01404-6  
(version PDF)

Pour consulter la version électronique de ce Plan, visiter la section À propos dans SQDC.ca.